



## Communiqué : halte au travail social en miettes

**A l'occasion de la journée internationale du Travail Social**, ce 15 Mars 2022, le gouvernement présente le livre vert du Travail social .

Il s'agit de la suite de la mascarade des Etats généraux du Travail social de 2013, qui avait entraîné la constitution de collectifs d'«Etats généraux alternatifs du travail social » pour dénoncer la manipulation. Ces états-généraux visaient en effet soi-disant à « l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes ,au développement de l'emploi dans le secteur ,à la valorisation des métiers du travail social pour donner du sens au travail des professionnels » ! Dix ans après, on voit ce qui est advenu de ces bonnes intentions...

Le Haut Conseil du Travail Social, dans la foulée de la Mission Bourguignon, a succédé de ce fait au Conseil Supérieur du Travail social pour soi-disant le démocratiser. On voit le résultat:un livre vert bricolé à la va-vite, écrit en grande partie, faute de temps, par des fonctionnaires du Ministère de la Santé, mais surtout qui écarte soigneusement ces « vers dans le fruit » qui minent le Travail social de l'intérieur : la casse des métiers au détriment d'une logique des compétences qui va instituer une concurrence (libre et non faussée ?) au sein des collectifs de Travail, une marchandisation qui n'est pas du tout évoquée sinon pour l'encenser, une convention collective dénoncée comme étant responsable du manque d'attractivité du secteur, une ode au numérique qui va éloigner le travailleur-travailleuse social-e du « terrain » !

Notre Fédération, présente au sein du HCTS au titre de sa représentativité, a bien entendu voté contre. Mais puisque Mr. Macron et son gouvernement veulent proposer ce « livre vert » au débat ces prochaines semaines afin d'en faire un livre vert censé sacraliser les orientations du Travail social de ces prochaines années, invitons-nous au débat !

**A la veille de la date anniversaire de la CCNT du 15 mars 1966**, cette actualité chargée et décisive sur l'avenir de notre secteur doit nous maintenir en alerte pour les futures mobilisations à venir !!!

**Depuis des années la Fédération SUD Santé Sociaux a démontré la pertinence de ses analyses et de ses revendications, c'est ce que vient de confirmer [Le livret vert](#) du Haut Conseil du Travail Social (HCTS), publié le 10 mars 2022 par le Ministère, qui préconise une augmentation salariale à hauteur de 30% pour l'ensemble de notre secteur, augmentant **le point à quasi 5 euros** comme nous le réclamons depuis des années dans la CCNT 66!!! Cette préconisation ne doit pas rester lettre morte et doit se concrétiser en un décret urgent.**

**Les mesures du Livret Vert masquent une réelle politique de marchandisation** du secteur, déjà en marche depuis plusieurs années, ce pourquoi notre Fédération SUD Santé Sociaux qui est membre du HCTS, a voté contre et dénoncée cette politique sous-jacente visant à réformer le secteur selon un modèle anglo-saxon privatif de rentabilité et de profits au détriment de la solidarité. Initié par la Loi du 2 janvier 200 dans le volet « Droits des usagers », entre projet et partenariat, ce modèle place le secteur social et son public dans le seul périmètre du droit et dans une relation d'offre et de demande.

Le travail social, le soin, l'accompagnement, ne sont pas à vendre ! Aujourd'hui, à l'instar de la T2A à l'hôpital, le projet SERAFIN (projet SERAFIN-PH : Services et Établissements: Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées) introduit la « tarification à l'activité », qui oblige les établissements en charge du handicap à se spécialiser en dehors de toute visée éducative et thérapeutique et qui, pour ne pas tomber en déficit, devront opérer un tri parmi les enfants.

Déjà est actée la mise en œuvre sur le territoire des capitaux à « impact social » (« impact social bond ») grâce auxquels des entreprises privées ont vocation à investir dans le secteur social, suite au tarissement de la finance publique. **Ces fonds d'investissement vont se substituer au financement public des associations qui se verront donner des objectifs de rentabilité avec profits à la clef. Ces profits se feront au détriment des ayants droits et des salariés.**

Depuis 30 ans, l'idéologie néolibérale est portée sans discontinuer par les politiques des États, en France et en Europe. Mais face à cette marchandisation du secteur du travail social, des mouvements se sont organisés pour informer et dénoncer les méthodes et les finalités rejoignant les analyses de certains syndicats, comme notre union syndicale Solidaires.

**On lâche rien, et surtout pas nos acquis conventionnels et leur amélioration dans un secteur sinistré et impacté de plein fouet par la crise sanitaire !**

- **183 euros immédiatement pour toutes et tous incluant tous les métiers**, tous les prestataires et intérimaires œuvrant aussi pour faire fonctionner nos établissements.
- **Une revalorisation immédiate 400 euros**, soit un point à 5 euros, de suite ! (Le HCTS soutient la revalorisation des salaires de l'ensemble des travailleurs sociaux pour rattraper le différentiel entre l'inflation et le gel du point des deux principales conventions (66 et 51) soit 30%. **Le HCTS soutient également la revalorisation des salaires des professionnels exerçant dans le secteur public.** (Livret Vert 2022)
- **La fin de l'inégalité salariale** pour tout un secteur avec une large féminisation : **9 femmes pour 10 professionnels.** Dans le secteur social, 95 % des professionnelles sont des femmes et commencent en début de carrière à peine à hauteur du SMIC. (HCTS- Livret Vert 2022)
- **Une Convention collective Commune de Haut Niveau portée par notre Fédération**
- **Qu'on ne s'y trompe pas**, ce projet de CCUE ne vise pas à améliorer les droits et garanties collectives. Il se fera sans moyens supplémentaires, puisque à moyens constants comme l'avaient indiqué AXESS, et ce ne sont pas les 500 millions de plus promis par Castex pour la signature d'une nouvelle convention qui couvriront les besoins d'attractivité (salaires, embauches massives, formations qualifiantes, améliorations des conditions de travail).

**Le compte n'y est pas M. Castex! Et de ce chantage on n'en veut pas !**

- **Ouvrons les yeux**, ce projet de CCUE patronale prévoit la destruction de l'architecture actuelle de nos classifications reposant sur des qualifications, des diplômes et sur l'expérience acquise dans le cadre de l'ancienneté - 2 critères objectifs ne portant pas à interprétation- pour laisser place à des salaires individualisés s'appuyant en grande partie sur des critères subjectifs laissés à l'appréciation de l'employeur via un système d'évaluation des compétences du salarié
- **Des moyens à la hauteur des besoins pour améliorer, l'embauche, la formation, l'évolution de carrière pour faire face à un secteur en tension et à "la grande atomisation du secteur"** (HCTS) où "près de 30 000 postes (soignants, travailleurs sociaux), soit 5% de l'effectif global, seraient vacants dans

le secteur” selon le HCTS. “Cette tension due aux difficultés de recrutement ou de remplacement met en difficulté les personnels restant en poste qui, en sous-effectif ou avec un niveau de technicité réduit, ne peuvent répondre à la qualité de service souhaitée dans la prise en charge et accumulent de la fatigue. Par là même, leur propre qualité de vie au travail s'en trouve largement affectée.” (Livret Vert 2022 HCTS)

- **Une amélioration significatives des conditions de travail par un plan massif de financement renforçant les effectifs d'accompagnement , les moyens matériel, la prévention des TMS et RPS: Ces métiers occupés par les femmes, en particulier dans le secteur sanitaire et médico-social, souffrent d'une sinistralité (accidents du travail et maladies professionnelles) supérieure à la moyenne : « Les conditions d'exercice de ces métiers sont très difficiles, notamment par manque d'effectif. Les postures, les rythmes de travail sont marqués par une forte pénibilité et se traduisent par un nombre d'accidents de travail et de maladie professionnelle trois fois supérieur à la moyenne nationale » (Livret vert 2022 du HCTS).**
- **La réintégration des CHSCT pour un secteur concerné au premier plan par l'hygiène, la santé , la sécurité et les conditions de travail bafouées.**
- **L'arrêt de la tarification à l'acte SERAFIN-PH, les Personnes Handicapées, pas plus que les Seniors de nos EHPAD, ne sont de la marchandise!!! Pour le HCTS, comme pour notre syndicalisme de terrain, "le principal constat dressé par les acteurs du travail social et de l'intervention sociale est celui d'un « usager » trop souvent dépourvu de ses prérogatives d'acteur dans son parcours personnel et dans son environnement." SERAFIN-PH ne fait qu'amplifier ce phénomène en donnant à nos directions la possibilité de formater le Projet Personnalisé d'Accompagnement sur SERAFIN-PH pour satisfaire les financeurs au détriment des besoins réels de la personne ! Ce cynisme a assez durée!**

